

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2025**  
**COMMUNE DE BIESLES**

La réunion a débuté le 16 juin 2025 à 20h00 sous la présidence du Maire, Monsieur ANDRE Michel.

**Membres présents :**

Monsieur ANDRE Michel  
Monsieur BAVEREL Emmanuel  
Monsieur BROTHIER Michel  
Monsieur CHAGNET Jean-Yves  
Monsieur GRATAROLI Jérôme  
Madame LAMBERT Cendrine  
Madame MARCHAL Bernadette  
Madame MARIVET Nadine  
Monsieur OLIVAIN Laurent  
Madame PERRUT-GAULT Marie-Christine  
Madame ROUSSEL Christine  
Monsieur ZEMIHAI Alain

**Membres absents représentés :**

Monsieur ENCINAS David Pouvoir donné à M BROTHIER Michel

**Membres absents :**

-

Secrétaire de séance : Madame ROUSSEL Christine

Le quorum (plus de la moitié des 13 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

DEL015\_2025 - Compte-rendu des actes passés par le Maire  
DEL016\_2025 - Budget primitif 2025 – Budget général  
DEL017\_2025 - SDED 52 : Demande d'adhésion du SI du Nord Bassigny et modifications statutaires  
DEL018\_2025 - PVD : Approbation de l'avenant à la convention cadre ACV/PVD pour la période 2024-2026  
DEL019\_2025 - Proposition d'acquisition de la parcelle AC 434 comprenant un bâtiment  
DEL020\_2025 - Proposition d'acquisition de la parcelle AC 391  
DEL021\_2025 - Sécurité incendie – Etude de faisabilité de l'ajout d'un Point d'Eau Incendie rue de Chaumont  
DEL022\_2025 - CDG 52 – Convention d'assistance en matière de retraite.  
- Questions diverses

---

<b>DEL015_2025 - Compte-rendu des actes passés par le Maire</b>
-----------------------------------------------------------------

Conformément à l'article L5211-10 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération Conseil Municipal du 25 mai 2020, reçue en Préfecture le 28 mai 2020,  
Vu la délibération N°023\_2020 du Conseil Municipal du 25 mai 2020, reçue en Préfecture le 28 mai 2020,  
Vu la délibération N°052\_2023 du Conseil Municipal du 18 décembre 2023, reçue en Préfecture le 22 décembre 2023,

Monsieur Le Maire de la Commune de Biesles rend compte des actes passés sur la délégation du Conseil Municipal,

Droit de préemption :

Conformément à la délégation reçue le 25 mai 2020, Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il n'a pas exercé de droit de préemption urbain, sur les immeubles suivants :

Section AB 633, d'une superficie totale de 1 051 m<sup>2</sup>, sis 1 rue Louis Eloi pernet, à BIESLES 52340, appartenant aux consorts GEISS.

Sections AC 823, 824 et ZL 89, d'une superficie totale de 6 125 m<sup>2</sup>, sis rue Louis André, à BIESLES 52340, appartenant à la société THE GEANT COMPAGNY représentée par Aymeric GEANT.

Sections ZL 441 et 446 d'une superficie totale de 317 m<sup>2</sup>, sis 2 rue de Bavière, à BIESLES 52340, appartenant à M. Patrick DURAND et Mme Pauline HONORE, domiciliés 10 rue de Bavière 52340 BIESLES.

Sections 412C30, 412C607, 412C608, 412C610, 412C611 d'une superficie totale de 1 489 m<sup>2</sup>, sis 1 cours des Hortensias, à LE PUIITS DES MEZES 52340, appartenant à la SCI Les Hortensias, domiciliée 1 cours des Hortensias, à LE PUIITS DES MEZES 52340.

Sections AD 373, AD 359 et ZL 461 d'une superficie totale de 828 m<sup>2</sup>, sis 20 rue d'Ageville, à BIESLES 52340, appartenant à M. Maurice DUMENIL et Mme Renée DUMENIL, domiciliés 20 rue d'Ageville 52340 BIESLES.

Le Conseil prend acte de ces décisions.

**12 voix pour**

**1 non-participant** : M ZEMIHI Alain

#### **DEL016\_2025 - Budget primitif 2025 – Budget général**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du budget général qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 966 267.59 €	2 966 267.59 €
Investissement	4 655 256.74 €	4 655 256.74 €

Après en avoir délibéré (vote par chapitre et par opérations), le Conseil Municipal :

- Adopte le budget primitif 2025 de la commune.

- Autorise M. Le Maire à engager les dépenses inscrites au budget primitif 2025.

**12 voix pour**

**1 non-participant** : M ZEMIHI Alain

#### **DEL017\_2025 - SDED 52 : Demande d'adhésion du SI du Nord Bassigny et modifications statutaires**

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal du Nord Bassigny du 29 janvier 2025 demandant son adhésion au SDED 52 pour le transfert de sa compétence « TIC ».

Vu la délibération du SDED 52 du 27 mars 2025 acceptant l'adhésion du SIE et prenant acte du transfert concomitant de sa compétence « TIC ».

Considérant que suite à ces adhésion et transfert de compétence les annexes aux statuts du SDED 52 doivent être mis à jour, ainsi que par ailleurs d'autres mises à jour des annexes sont apportées.

En vertu des articles L5211-18 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SDED 52 pour se prononcer sur la demande d'adhésion et les modifications statutaires.

Après en avoir délibéré (vote par chapitre et par opérations), le Conseil Municipal :

Donne un avis favorable :  
à la demande d'adhésion du SI du Nord Bassigny  
aux modifications statutaires du SDED 52, dont une copie est jointe à la présente délibération.

**12 voix pour**

**1 non-participant** : M ZEMIHAI Alain

<b>DEL018_2025 - PVD : Approbation de l'avenant à la convention cadre ACV/PVD pour la période 2024-2026</b>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Arrivée de M. ZEMIHAI**

Dans le cadre de la coordination et du suivi du programme "Action Cœur de Ville/Petites Villes de Demain" (PVD), la commune est signataire d'une convention cadre signée le 16 mars 2023. Afin de consolider les projets et mieux répondre aux besoins spécifiques des 4 communes labellisées pour la période 2024-2026, il est proposé d'adopter un premier avenant à cette convention cadre. Cet avenant vise à renforcer les engagements et à ajuster les modalités d'application du programme selon les objectifs suivants :

**Renforcement des engagements**

Clarification des rôles et des responsabilités des différents partenaires, afin de garantir une répartition optimale des tâches et une prise en charge adéquate des actions prévues par le programme.

**Précision sur la publicité**

Définition des règles de visibilité et d'usage des identités visuelles liées au programme PVD, dans le but de renforcer la notoriété et la transparence du programme auprès des habitants et des parties prenantes.

**Gouvernance du programme PVD**

Mise en place d'une organisation renforcée pour la coopération entre la commune, l'Agglomération de Chaumont, et les partenaires. Cela inclut l'organisation de comités de pilotage et de comités techniques pour assurer un suivi régulier des actions et une adaptation rapide aux évolutions locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'avenant à la convention cadre du programme "Action Cœur de Ville/Petites Villes de Demain" pour la période 2024-2026, tel que présenté, et autorise le Maire à signer ledit avenant et à effectuer toute démarche nécessaire à sa mise en œuvre.

Confirme l'engagement de la commune dans le programme et son soutien aux actions mises en place pour le développement durable et la redynamisation du territoire.

**13 voix pour**

<b>DEL019_2025 - Proposition d'acquisition de la parcelle AC 434 comprenant un bâtiment</b>
---------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du souhait d'acquérir un bien immobilier situé sur la parcelle cadastrée AC 434 pour une surface totale de 179 m<sup>2</sup>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide d'acheter le bien immobilier situé sur la parcelle :

AC 434 : montant 100 000 €

Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document permettant de mettre en œuvre la présente délibération.

L'acte de vente sera établi par le cabinet notarial DOUCHE D'AUZERS.

**13 voix pour**

**DEL020\_2025 - Proposition d'acquisition de la parcelle AC 391**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du souhait d'acquérir la parcelle : AC 391 pour une surface totale de 538 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide d'acheter la parcelle en nature de jardin :

AC 391 : montant 5 380 €

Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document permettant de mettre en œuvre la présente délibération.

L'acte de vente sera établi par le cabinet notarial DOUCHE D'AUZERS.

**13 voix pour**

**DEL021\_2025 - Sécurité incendie – Etude de faisabilité de l'ajout d'un Point d'Eau Incendie rue de Chaumont**

Le rapport de reconnaissance opérationnelle du SDIS en date du 29 avril 2025 a fait apparaître plusieurs anomalies dont un poteau incendie.

En effet une carence en matière de DECI sur le périmètre concerné, pourrait compromettre l'efficacité des services de secours en cas de sinistre affectant les bâtiments projetés.

Le point incendie n°14, situé au 71 route de Chaumont, présente un débit de seulement 18 m<sup>3</sup>/h, ce qui est inférieur aux exigences du Règlement Départemental de la DECI (RDDECI).

De ce fait, la commune doit lancer une étude afin d'ajouter un Point d'Eau Incendie avec les services de suez.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de valider le projet de modification des PEI

Autorise M. Le Maire à signer tous documents afférents et d'engager les dépenses nécessaires.

**13 voix pour**

**DEL022\_2025 - CDG 52 – Convention d'assistance en matière de retraite.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de bénéficier d'un accompagnement individualisé en matière de retraite. Ce service sera proposé par le centre de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de signer avec le centre de gestion une convention d'accompagnement individualisé en matière de retraite.

- Autorise le Maire à signer la convention avec le CDG et tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

**13 voix pour**

**Questions diverses**

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h50.

Madame ROUSSEL Christine  
Secrétaire de séance

Monsieur ANDRE Michel,  
Maire